

La CNA... Alerte...

Paris, le 16 mai 2024

ATTEINTES AU SECRET PROFESSIONNEL

La Confédération Nationale des Avocats s'insurge contre les atteintes au secret professionnel de l'avocat et des mesures d'intimidation prises à l'encontre d'un confrère du Barreau de Chartres retenu au commissariat pour ne pas s'être présenté devant la Cour d'Assises de Grenoble pour témoigner dans une affaire mettant en cause son ancien client.

Ces comportements sont inadmissibles et portent atteinte à notre secret professionnel et contribuent à la dégradation des relations entre les avocats et les magistrats.

Danièle DARLIGUIE

Présidente de la CNA Avocat au Barreau de Paris

Agir, Anticiper, Défendre